



# Communiqué de presse

Hors séance - Informations réglementées\*

Bruxelles, 26 octobre 2015 (18h00 HEC)

## **La Banque nationale de Belgique a communiqué ses exigences de capital supplémentaires pour les banques systémiques.**

**Pour KBC : 0,5% par an à partir de 2016 jusqu'à 1,5% en 2018**

*La Banque nationale de Belgique a communiqué ce jour les nouvelles réserves de capital applicables aux banques systémiques belges. Les nouvelles réserves de capital seront introduites par phases à partir de 2016 et viennent s'ajouter aux exigences de capital minimales ("Joint Capital Decision") imposées chaque année par la BCE.*

*En ce qui concerne KBC, la réserve de capital supplémentaire s'élève à 0,5% CET1 (introduction progressive selon la méthode du compromis danois) pour 2016. Elle sera portée à 1,5% en 2018 par phases linéaires sur une période de trois ans. Elle vient s'ajouter aux exigences de capital minimales de la BCE pour 2016 qui seront annoncées en novembre 2015. (En 2015, les exigences de capital s'élevaient à 10,5% CET1 (à pleine charge\*, selon la méthode du compromis danois et la méthode FICOD).*

*Johan Thijs, CEO de KBC Groupe, s'est exprimé en ces termes : "Cette décision de notre autorité régulatrice nationale clarifie la situation pour le groupe et ses parties prenantes concernant les exigences de capital auxquelles KBC doit répondre. Nous sommes à l'aise en ce qui concerne l'ampleur de la réserve supplémentaire exigée par la Banque nationale. Nous en tenons déjà compte dans nos modèles de gestion de capital. De par notre solide position de capital actuelle (16,7%\* CET1, à pleine charge, selon la méthode du compromis danois), nous pouvons aisément absorber cette réserve supplémentaire et maintenir nos ambitions stratégiques ainsi que notre ratio de distribution prévu de minimum 50%\*\*.* Il s'agit là d'un signal rassurant pour toutes les parties prenantes qui font confiance à notre institution.

*KBC souhaite continuer à se concentrer sur ses solides fondamentaux : un modèle de bancassurance sain orienté client, un solide profil de risque, une robuste position de trésorerie soutenue par des dépôts substantiels d'une clientèle fidèle sur nos marchés clés de Belgique et d'Europe centrale, ainsi qu'une solvabilité confortable nous permettant de continuer à octroyer des crédits à nos clients et à soutenir activement les communautés et les économies où nous déployons nos activités. KBC continuera à veiller à ce que des niveaux adéquats de capital et de liquidité soient maintenus dans un cadre de gestion des risques rigoureux."*

*\*Ratio de capital de KBC Groupe à fin juin 2015, y compris 2 milliards d'euros d'aide d'Etat (YES)*

*\*\* Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de KBC Groupe.*

**Pour plus de plus amples informations, veuillez contacter :**

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe

Tél. +32 2 429 50 51 - e-mail : [wim.allegaert@kbc.be](mailto:wim.allegaert@kbc.be)

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe

Tél. +32 2 429 85 45 – e-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

---

\* Ce communiqué de presse contient des informations soumises aux règles de transparence applicables aux sociétés cotées.

**KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht

Directeur

Communication Corporate / Porte-parole

Tél. +32 2 429 85 45

Service de presse

Tél. +32 2 429 65 01 Stef Leunens

Tél. +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer

Fax 32 2 429 81 60

E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou sur simple demande adressée par courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be).

Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group).